

DROIT A L'IMAGE / Autorisation Parentale 2022/2023

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à photographier et / ou à filmer les enfants lors des activités péri et extrascolaire. Il ne s'agit pas de photographies ou films individuels d'identités mais de photos/films de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos / les vidéos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille ni prénom. En cas de refus de votre part, nous serions dans l'obligation soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage sur les photos.

Je soussigné(e) _____
Adresse : _____
N° téléphone : _____ adresse e-mail : _____
Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant (prénom et nom) : _____

Autorise les représentants du centre de loisirs, organisé par la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne, 6, rue Danton 89690 CHÉROY :

- à prendre mon fils / ma fille en photo oui non
- à filmer mon fils / ma fille oui non

Autorise la diffusion de ces photos / films

- sur le site Internet de la Communauté de Communes : oui non
- sur la lettre du Gâtinais : oui non
- sur supports papier ou numérique auprès des familles oui non
- sur les réseaux sociaux :
 - Facebook de la Communauté de Communes : oui non
 - Instagram (pour l'accueil jeune) : oui non
- sur tous supports d'informations relatifs à la promotion des activités de l'Accueil Collectif de Mineurs : oui non
- pour des reportages réalisés par des professionnels du journalisme (reportages télé, articles dans journaux...) : oui non

Observations :

Ces prises de vue ne pourront être ni vendues, ni utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus. Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le libre accès aux documents établis par le centre de loisirs et l'accueil jeunes de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne, de même que le droit de retrait. Etabli pour faire valoir ce que de droit,

Le

À

Signature du représentant légal :